

**SECRETARIAT GENERAL**  
MDT/SL

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2008**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme DUFOUR

**ADOpte À L'UNANIMITE**

En préambule à la séance, **M. le Maire** donne quelques informations :

- Il évoque les deux catastrophes qui viennent de se produire en Birmanie et en Chine.  
La tradition campinoise est que le conseil municipal réponde dans de tels cas aux sollicitations des associations humanitaires.

Pour le moment, la Ville n'a pas été sollicitée.

**M. le Maire** propose de rester attentifs et disponibles aux demandes qui pourraient être faites.

- **M. le Maire** propose de retenir le principe de donner à une rue ou à un équipement public le nom de deux personnalités disparues récemment :

- Germaine TILLON, résistante reconnue de tous,
- Aimé CESAIRE, poète et homme politique martiniquais.

Le conseil municipal sera saisi de propositions le moment venu.

- **M. BESNARD** siègera, à sa demande, en tant qu'apparenté au sein du groupe des élus communistes et républicains

- Enfin, **M. le Maire** informe que compte tenu du nombre d'affaires à soumettre à l'assemblée municipale avant l'été, il sera amené à proposer une séance supplémentaire mi-juin.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2008.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

## ANCIEN MANDAT

### DIRECTION PREVENTION SECURITE

1

Approbation de la convention ayant trait à la participation financière de la ville à la menée de cinq ateliers d'arts plastiques par l'association ART IS SHOW, dans le cadre d'une action de prévention des violences sexistes menée auprès de jeunes campinois âgés entre 11 et 15 ans.

#### Commissions concernées :

1<sup>ère</sup>: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

4<sup>ème</sup>: Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

### DIRECTION DE LA CULTURE

2

Organisation de l'exposition « Sur les traces de ... » dans les locaux de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau et de la bibliothèque André Malraux du 14 mars au 28 mai 2008.

Approbation du contrat de mise à disposition entre la galerie « l'Art à la page », 8, Rue Amelot, 75 011 Paris et la ville de Champigny-sur-Marne représentée par le Maire,

M. Dominique ADENOT.

#### Commissions concernées :

6<sup>ème</sup>: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1<sup>ère</sup>: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

3

Requêtes de la société française de téléphonie (SFR) contre la décision du 26 novembre 2007 s'opposant aux travaux déclarés le 26 octobre 2007 pour l'implantation d'une antenne relais.

Désignation de la SELARL GAIA, 70 rue Joseph de Maistre 75018 Paris, pour représenter la ville de Champigny sur Marne devant la juridiction administrative.

#### Commission concernée :

1<sup>ère</sup>: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

### DIRECTION DES FINANCES DU BUDGET ET DES ACHATS

4

Entretien de deux terrains de sport synthétiques.

Approbation du marché présenté par l'entreprise ci-après :

SERPEV – Route Renault - 78410 Flins-sur-Seine

#### Commissions concernées :

1<sup>ère</sup>: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6<sup>ème</sup>: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

5

Régie de recettes pour l'encaissement des droits de voirie, place et stationnement, sis 14 rue Louis Talamoni.

Modification du mode d'encaissement des droits de voirie, place et stationnement.

#### Commissions concernées :

1<sup>ère</sup>: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6

Acquisition, installation, mise en service, maintenance de fauteuils dentaires et maintenance des aspirations centralisées des C.M.S. de la ville de Champigny sur Marne.

Approbation du marché présenté par les entreprises ci-après :

Lots n°1 « Acquisition, installation et mise en service de fauteuils dentaires » et n°2 « Maintenance de fauteuils dentaires »

AIREL - 917 rue Marcel Paul – 94500 Champigny sur Marne.  
Lots n°3 « Maintenance des aspirations centralisées »  
MAGDENTA – 128 bis avenue du président Wilson – 93100 Montreuil.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**4<sup>ème</sup>**: Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

7

Exercice du droit de préemption urbain en vue de la réalisation de logements sociaux par restauration et réhabilitation d'immeubles bâtis sis 39, boulevard Aristide Briand, cadastrés section H n° 150 pour une superficie de 1 089 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts CARCONE, moyennant le de 560 000 euros.

Ce prix s'applique à des immeubles d'une surface utile totale de 737 m<sup>2</sup> comprenant 10 appartements et 2 boutiques libres de toute location et de toute occupation et 5 appartements occupés par des locataires.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

8

Groupe scolaire Romain Rolland.

Mise à disposition, à titre précaire, d'un logement sis 6, rue Pierre Curie, à compter du 14 janvier 2008 et jusqu'au 30 juin 2008, de Monsieur Jean Michel RABOUTET et de Madame Marie-Claire CEGLARSKI, moyennant une indemnité mensuelle d'occupation de 456,80 € hors charges et hors taxes.

Approbation de la convention de mise à disposition.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

9

Local commercial sis 4-6, place Lénine.

Bail commercial du 1<sup>er</sup> janvier 1999 arrivant à expiration le 31 décembre 2007.

Nouveau bail à intervenir avec la S.A.S. ED prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 60 045 € hors charges et hors taxes.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

10

Avenant n°2 à la police n°RS 92 396 « Dommages aux objets d'art et/ou d'exposition » présenté par le groupement d'assurances RPA/HISCOX, entraînant une cotisation annuelle calculée en fonction de la valeur globale des œuvres exposés.

Cotisation supplémentaire de 300 euros toutes taxes comprises due à la société RPA au titre des expositions organisées au cours de l'année 2007.

Approbation de l'avenant n°2 établi à cet effet.

### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

### **11**

Salle de sport intégrée au collège Henri Rol Tanguy.

Utilisation par la Ville, hors temps scolaire, moyennant une indemnité annuelle de participation aux différents contrats de sécurité et de maintenance fixée à 1 100 euros ainsi que le remboursement des charges calculé au prorata temporis de l'utilisation de l'équipement.

Approbation de la convention pour l'année scolaire 2007/2008, renouvelable par tacite reconduction, à intervenir, entre la Ville, le Département et le collège Henry Rol Tanguy.

### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

### **12**

Locaux à usage professionnel sis 2, rue Juliette de Wils et 67, rue Jean Jaurès, appartenant à la SCI Calin, représentée par Monsieur Eliaou Lalou Alain SLAMA pris en location par la Ville à compter du 15 mars 2008, pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 51 200 euros.

Approbation du bail à intervenir à cet effet.

### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## **DIRECTION DE LA JEUNESSE**

### **13**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (11-15 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 19 avril 2008 au samedi 26 avril 2008 au centre de vacances La Crémaillère à Saint Jean d'Arves en Savoie.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

\* Coût de la prestation (hébergement, alimentation et taxe de séjour) : 4520,16 euros : 18 = 251,12 euros.

\* Coût de la location de 2 mini-bus : 854 euros : 18 = 47,44 euros (non inclus dans la convention).

\* Coût du péage + essence A/R : 400 euros : 18 = 22,22 euros (non inclus dans la convention).

\* Coût du forfait et du matériel de ski : 3114 euros : 18 = 173 euros (non inclus dans la convention).

\* Coût des cours de ski : 270 euros : 18 = 15 euros "non inclus dans la convention".

\* Coût total du séjour : 9158,16 euros : 18 = 508,78 euros.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 14

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (11-15 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 19 avril 2008 au samedi 26 avril 2008 au centre de vacances La Crémaillère à Saint Jean d'Arves en Savoie.

Convention entre la SARL Action Pleine Nature "Le Chalmieu" 73530 Albiez Montrond représentée par la gérante Madame Zina NEDJAM et la Ville de Champigny représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

##### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 15

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 1<sup>er</sup> mars 2008 au vendredi 7 mars 2008 au Home Le Florimont – Route des Nants – 74110 Morzine.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, remontées mécaniques et location du matériel de ski) : 7 008,12 euros : 18 = 389,34 euros.

Coût du transport A/R : 1 368 euros : 18 = 76 euros « non inclus dans la convention ».

Coût des cours de ski : 434 euros : 18 = 24,11 euros « non inclus dans la convention ».

Coût des animations 200 euros : 18 = 11,11 euros « non inclus dans la convention ».

Coût total du séjour : 9 010,12 euros : 18 = 500,56 euros

##### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 16

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 1<sup>er</sup> mars 2008 au vendredi 7 mars 2008 au Home Le Florimont – Route des Nants – 74110 Morzine.

Convention entre le Club Alpes Pyrénées – Direction Sud – Chalet Ville de Lyon – 73300 La Toussuire – représenté par la gérante, Madame Magali OMNES et la Ville de Champigny représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

##### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 17

Organisation d'un séjour de ski en direction de 15 adolescents (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 1<sup>er</sup> mars 2008 au vendredi 7 mars 2008 au Chalet Le Florimont à Morzine (74110).

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, location du matériel de ski et forfait de ski) : 6876 euros : 18 = 382 euros

Coût du transport A/R : 1368 euros : 18 = 76 euros (non inclus dans la convention)

Coût des activités : 630 euros : 18 = 35 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 8874 euros : 18 = 493 euros

##### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

### **18**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 1<sup>er</sup> mars 2008 au vendredi 7 mars 2008 au Chalet Le Florimont à Morzine (74110).

Convention entre la SARL Gerotel – Chalet le Florimont – route des Nants – 74110 Morzine représentée par le responsable de l'établissement, Monsieur Dominique LEMOIGNE et la Ville de Champigny représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

### **19**

Organisation d'un séjour de ski en direction de 15 adolescents (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 1<sup>er</sup> mars 2008 au vendredi 7 mars 2008 au Chalet les Combes à Morzine (74110).

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, remontées mécaniques et location du matériel de ski) : 7020 euros : 18 = 390 euros

Coût du transport A/R : 1368 euros : 18 = 76 euros (non inclus dans la convention)

Coût des cours de ski : 828 euros : 18 = 46 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 9216 euros : 18 = 512 euros

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

### **20**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 1<sup>er</sup> mars au vendredi 7 mars 2008 au Chalet les Combes à Morzine (74110).

Convention entre ALP Tourisme Services – Chalet les Combes à Morzine (74110) représenté par la responsable de l'établissement, Madame Christine WENDLING et la Ville de Champigny représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## **NOUVEAU MANDAT**

### **DIRECTION DE LA JEUNESSE**

#### **1**

Organisation d'un séjour itinérant au Maroc (Oudja – Marrakech – Agadir) en direction de 12 adolescents (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du dimanche 20 avril 2008 au samedi 03 mai 2008.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

- \* Coût des billets d'avion 6 100,50 euros : 14 = 435,75 euros
- \* Coût du transport sur place 1 330 euros : 14 = 95 euros
- \* Coût de la pharmacie 140 : 14 = 10 euros
- \* Coût de l'hébergement 2 604 euros : 14 = 186 euros
- \* Coût de l'alimentation 1 820 euros : 14 = 130 euros
- \* Coût des activités et de l'alimentation 1 400 euros : 14 = 100 euros
- \* **Coût total du séjour 13 394,50 euros : 14 = 956,75 euros**

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**2**

Salle de sport intégrée au Collège Musselburgh.

Utilisation par la Ville, hors temps scolaire, moyennant une indemnité annuelle de participation aux différents contrats de sécurité et de maintenance fixée à 1 100,00 euros ainsi que le remboursement des charges calculé au prorata temporis de l'utilisation de l'équipement.

Approbation de la convention pour l'année scolaire 2007/2008, renouvelable par tacite reconduction, à intervenir, entre la Ville, le Département du Val-de-Marne et le Collège Musselburgh.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**6<sup>ème</sup>** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**3**

Local sis Centre Commercial des Mordacs – 6 avenue du 11 novembre 1918.

Bail consenti à la Ville de Champigny-sur-Marne par la Société d'HLM IDF Habitat représentée par le SARL SOFINCAL CONSEIL afin d'y développer le projet « Fantastique Social » pour une durée d'1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 et moyennant un loyer mensuel hors charges et hors taxes de 1 €, auquel il convient d'ajouter les charges d'un montant de 57 € mensuel, ainsi que le montant de la TVA au taux en vigueur.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Melle KASSOU** a demandé communication de l'arrêté n°1 de la liste « Ancien mandat »

**M. JEANNE** a demandé communication des arrêtés n°3 et 7 de la même liste.

Ces arrêtés leur ont été remis.

**M. JEANNE** a par ailleurs demandé à connaître le coût de l'entretien des 2 terrains de sport synthétique. Concernés par l'arrêté n°4.

**Réponse** : il s'agit d'un marché dont le montant annuel est compris entre un minimum de 8 300 € H.T. et un maximum de 33 500 € H.T. L'entretien forfaitaire s'élève à 8 152,90€ H.T. (soit 9 750,86 € T.T.C.)

A cela pourront s'ajouter des interventions ponctuelles (remises en état, à partir de 2009 essais en laboratoire sur l'état des terrains pour confirmer l'homologation ...)

## **DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DES RELATIONS DE TRAVAIL**

1/

Création du Comité Technique Paritaire commun (CTP) : Ville, CCAS, CDE.

Fixation du nombre de membres titulaires et suppléants représentants de la commune et du personnel.

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rapport présenté par **Mme JOUBERT**.

**Mme TERRADE** apporte quelques précisions sur ce C.T.P. commun à la Ville, au C.C.A.S. et à la C.D.E.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

2/

Création du Comité Hygiène et Sécurité (CHS)

Fixation du nombre de membres titulaires et suppléants représentants de la commune et du personnel.

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rapport présenté par **Mme JOUBERT**.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DES FINANCES, DU BUDGET ET DES ACHATS**

3/

Commission communale des impôts directs.

Etablissement d'une liste de 32 contribuables sur laquelle seront désignés par Monsieur le directeur des services fiscaux du Val de Marne huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants appelés à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) de la commune de Champigny-sur-Marne, décision rendue nécessaire par le renouvellement du conseil municipal intervenu le 9 mars 2008.

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, marchés et achats publics, personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par **M. FAUTRE**.

**M. CHEVALIER** demande comment ont été choisis les contribuables proposés, sur quels critères ? S'agit-il de critères aléatoires ? A-t-on utilisé un logiciel ?

**M. le Maire** répond que le critère aléatoire de sélection sera mis en œuvre par le directeur des services fiscaux qui désignera 8 titulaires et 8 suppléants sur la liste proposée de 32 contribuables.

En application de la délibération du 2 avril 2008 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne plus procéder à scrutin secret pour toutes les nominations ou présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (cf. : article L.2121-21 du code général des collectivités territoriale), il est procédé au vote à scrutin public.

**Les contribuables proposés (dont la liste peut être consultée au secrétariat général) sont**  
**ELUS À L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**39 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités », Liste « Entente citoyenne »)**

**10 abstentions (Liste « le changement, c'est maintenant » - « Mouvement démocrate. La passion de Champigny »**

**Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

### **SECRETARIAT GENERAL**

4/

Etablissement public foncier d'Ile de France.

Désignation d'un représentant pour siéger au sein de l'assemblée spéciale dudit établissement.

**Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

Rapport présenté par **M. DESSEIGNE.**

Candidature présentée :

- M. Georges CHARLES

En application de la délibération du 2 avril 2008 précitée, il est procédé au vote à scrutin public.

**M. CHARLES est ELU À L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**« Mouvement démocrate. La passion de Champigny » - Liste « Entente citoyenne »)**

**6 abstentions (Liste « le changement, c'est maintenant »)**

**2 refus de vote (Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

5/

Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI), 8 rue Marco Polo – LC 112 – 94373 Sucy en Brie Cedex.

Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger à l'assemblée générale de l'association.

**Commission concernée :**

**4<sup>ème</sup> Commission :** Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

Rapport présenté par **Mme DUFOUR**.

Candidature présentée :

- Mme Marie Odile DUFOUR

En application de la délibération du 2 avril 2008 précitée, il est procédé au vote à scrutin public.

**Mme DUFOUR est ELUE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**« Mouvement démocrate. La passion de Champigny » - Liste « Entente citoyenne »)**

**6 abstentions (Liste « le changement, c'est maintenant »)**

**2 refus de vote (Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

**6/**

Association pour le bien-être physique, mental et social des personnes (ABEP).

ZAC des Grands Godets – 829 rue Marcel Paul 94500 Champigny sur Marne.

Désignation de deux représentants de la Commune de Champigny, membre de droit, pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association.

**Commission concernée :**

**4<sup>ème</sup> Commission :** Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

Rapport présenté par **M. GASCARD**.

Candidatures présentées :

- Mme Marie Odile DUFOUR

- M. Claude GASCARD

En application de la délibération du 2 avril 2008 précitée, il est procédé au vote à scrutin public.

**Mme DUFOUR et M. GASCARD sont ELUS À L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**« Mouvement démocrate. La passion de Champigny » - Liste « Entente citoyenne »)**

**6 abstentions (Liste « le changement, c'est maintenant »)**

**2 refus de vote (Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

**7/**

Caisse des Ecoles

Désignation d'un nouveau délégué en remplacement de Mlle FEIZYZADEH ILMASANY

**Commission concernée :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par **Mme FLORES-RACMACHERS**.

Candidature présentée :

- Mme Valérie ZELIOLI

En application de la délibération du 2 avril 2008 précitée, il est procédé au vote à scrutin public.

**Mme ZELIOLI est ELUE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**« Mouvement démocrate. La passion de Champigny » - Liste « Entente citoyenne »)**

**6 abstentions (Liste « le changement, c'est maintenant »)**

**2 refus de vote (Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

**8/**

Commissions municipales :

Désignation d'un nouveau membre de la 2<sup>ème</sup> commission « Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme » en remplacement de M. RIVALLAIN, démissionnaire.

Désignation d'un nouveau membre de la 3<sup>ème</sup> commission « Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transport en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique » en remplacement de M. DEFRANOUX, démissionnaire.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par **M. LAMBERT**.

Candidatures présentées :

- 2<sup>ème</sup> commission : M. Xavier DEFRANOUX
- 3<sup>ème</sup> commission : M. Jean Pierre RIVALLAIN

En application de la délibération du 2 avril 2008 précitée, il est procédé au vote à scrutin public.

- **M. Xavier DEFRANOUX à la 2<sup>ème</sup> commission**
- **M. Jean Pierre RIVALLAIN à la 3<sup>ème</sup> commission**

**sont ELUS À L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**« Mouvement démocrate. La passion de Champigny » - Liste « Entente citoyenne »)**

**6 abstentions (Liste « le changement, c'est maintenant »)**

**2 refus de vote (Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

### **SECRETARIAT GENERAL**

9/

Désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense dit « correspondant défense »

#### **Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

Rapport présenté par **M. BLIMI**.

**M. JEANNE** demande quel est le bilan de la mise en place d'un correspondant défense depuis 2002.

**M. le Maire** indique qu'il a occupé lui-même cette fonction puis M. GUERRIER.

Il s'agit d'être disponible aux sollicitations de l'armée (demande d'annonces dans le bulletin municipal...), faire en sorte que certains corps de l'armée soient présents aux manifestations publiques au monument aux morts, mettre à disposition notamment des jeunes les brochures d'informations transmises...

**M. le Maire** a reçu 3 officiers en 2 ans, M. GUERRIER 2 en 3 ans et demi.

**M. PRIGENT** suggère que le correspondant défense émette un avis sur l'expédition de troupes françaises en Afghanistan.

M. le Maire répond que la remarque est fondée mais il faut la faire aux représentants nationaux.

#### **Candidature présentée :**

- M. Gérard LAMBERT

En application de la délibération du 2 avril 2008 précitée, il est procédé au vote à scrutin public.

**M. LAMBERT est ELU À L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**« Mouvement démocrate. La passion de Champigny » - Liste « Entente citoyenne »)**

**6 abstentions (Liste « le changement, c'est maintenant »)**

**2 refus de vote (Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

10/

Exercice du droit à la formation des membres du Conseil Municipal.

Orientations et crédits ouverts

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par **Mme JOUBERT**.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

11/

Périmètre dénommé « abords de la V.D.O. (voie de desserte orientale) rue René » en vue du développement d'un programme mixte (logements et activités) et d'un réaménagement du quartier.

Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier de la propriété bâtie cadastrée section CQ n°18, n°164 et n°166 d'une superficie de 984 m<sup>2</sup>, constituée d'un pavillon d'une surface habitable d'environ 149 m<sup>2</sup>, sis 10 bis rue René appartenant aux conjoints WOSINSKI, moyennant le prix de 525.000 €; ce prix s'applique à un immeuble libre de toute location et occupation.

Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94 définissant les modalités de cette intervention.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Moyens de financement.

### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rapport présenté par **Melle KASSOU**.

Intervention de **M. FUCHS**.

« Je prends la parole au nom du groupe « Entente Citoyenne » dont je suis ici l'unique représentant. Cette déclaration liminaire vise à souligner notre spécificité et notre indépendance. Nous ne sommes solubles ni dans la majorité municipale ni dans l'opposition de droite.

Je suis critique vis-à-vis des achats fonciers ou des préemptions décidées par la mairie à cause de leur caractère dispersé, non intégré dans un plan d'urbanisme d'ensemble.

Ici, par contre, je voterai positivement car cet achat vise à réserver le foncier pour le futur développement de cette zone et à empêcher que des constructions ne pénalisent le projet général. Toutefois, M. le Maire, j'aimerais avoir réponse à quelques questions.

On achète en dehors du périmètre de la ZAC. Quand est-il prévu de procéder à l'extension du périmètre de la ZAC ?

Quelle est en gros la stratégie que vous comptez développer ? Quelles sont les informations dont vous disposez sur l'avenir des 16 ha libérés par l'abandon du projet autoroutier. La mairie et d'autres, dont je suis, sont favorables à une zone d'activités économiques avec quelques logements, le préfet voudrait imposer la construction de 1600 logements sociaux. Où en est-on?»

**M. CHRIQUI** demande, pour sa part, s'il s'agit d'une préemption. A quoi vont être consacrés ces terrains ? logements sociaux, accession à la propriété ? Quelle sera la part donnée aux activités économiques ?

Réponse de **M. CHARLES** :

« Il s'agit d'une acquisition amiable. J'en profite, pour dire que dans les statistiques, le nombre de préemptions est très modéré. Elles ne sont pas, comme je l'ai lu récemment et trop souvent, systématiques.

Au mois de décembre de l'année dernière, le conseil municipal a créé un périmètre d'intervention foncière avec le Syndicat d'Action Foncière.

Ce périmètre intègre cette propriété. Une d'entre elles, puisqu'il y en a trois, a déjà été acquise, au bénéfice de ce périmètre. Nous acquérons la deuxième propriété. Il en reste une troisième en l'occurrence qui se fera certainement dans les mêmes conditions.

Cet ensemble d'une vingtaine d'hectares – dont vient de parler M. FUCHS – fait l'objet d'un débat extrêmement important. M. le Maire participait, il y a quelques jours encore, avec certains d'entre nous, à une rencontre avec le président du conseil général et le préfet. Nous portions, en accord aussi avec nos collègues des villes de Chennevières et de Villiers, l'idée d'un redéploiement dans l'est parisien au bénéfice d'un rééquilibrage nécessaire dans notre région du développement économique en priorité, ce qui ne veut pas dire en exclusivité.

Il avait été décidé, vous le voyez vous-même actuellement, de faire un boulevard urbain qui rejoint le rond-point des Boutareines jusqu'au fort de Champigny. La partie Boutareines / Alexandre Fourny est en passe d'être inaugurée par le conseil général qui en a la maîtrise d'ouvrage et qui en supporte en totalité la charge financière avec une participation de la région, avant la fin de cette année. L'ouvrage d'art est terminé.

Il s'agit donc de faire un boulevard urbain avec deux fois une voie pour la circulation automobile, des pistes cyclables, des plantations d'alignement, des trottoirs bien sûr pour les piétons, à côté d'un espace réservé à ce que l'on appelle un transport en commun en site propre. On ne connaît pas encore exactement le mode de transport. On peut supposer que ce sera un autobus en site propre. C'est aussi un projet piloté sous maîtrise d'ouvrage départementale. Sur les terrains qui ne seront pas utilisés au bénéfice de cette route, de ce transport en commun, le Maire défend l'idée d'une priorité au développement économique. On voit bien que cet espace borde plusieurs zones d'activités. Malgré tout, il traverse aussi des espaces à réurbaniser. Au stade du rapport, comme le SAF nous le demande, nous devons rentrer dans le cadre de l'éligibilité des projets.

M. CHRIQUI demande quels types de logements seront réalisés. Aujourd'hui, il est prématuré de le dire sauf que pour le SAF, comme tous les organismes de portage public, on le verra tout à l'heure avec l'établissement public foncier régional, la considération est de développer des programmes de logements à caractère social qui comprennent également du logement intermédiaire, voire de l'accession sociale à la propriété. Il serait prématuré de vouloir ici en définir le programme.

Sur cet espace « abords de la VDO », on imagine la réurbanisation de l'avenue Sonia Delaunay.

On pourrait voir s'y développer un programme mixte sur un peu moins de 3.000 mètres carrés. Cela n'élimine pas la possibilité par exemple de développer des espaces publics de qualité comme des jardins familiaux, la possibilité éventuelle -ce n'est pas du tout au stade de la décision - de développer des équipements.

Lorsque l'on aura à décider ces choses là, je pense que l'on aura encore beaucoup débattu avec les campinois, avec les représentants de l'Etat, du conseil général. Nous aurons à prendre en compte les questions d'économie générale dans notre ville, la capacité pour nos équipements scolaires à supporter des apports de familles supplémentaires... C'est important aussi d'y penser. Ainsi que toutes les questions qui sont celles des réseaux, des voiries, etc. C'est une considération qui nous amènera, Monsieur le Maire, ici à nouveau à en débattre et peut-être à faire, pourquoi pas, des séances spécifiques de travail, tellement ce sujet est important. »

**M. JEANNE** trouve le prix d'acquisition un peu élevé.

**M. CHARLES** indique que le prix est en accord avec l'évaluation de France - Domaine.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**12/**

Approbation de la convention régionale de renouvellement urbain.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de la signer.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par **M. CHARLES**.

**M. FUCHS** observe que seule la moitié du Plateau figure dans le périmètre.

**M. CHARLES** le regrette, ce n'est pas le fait d'une décision municipale.

**M. FUCHS** constate dans le bilan final de construction de logements qu'il y a maintien (1 pour 1) des logements sociaux H.L.M.

Pourquoi n'a-t-on pas introduit de logements en accession à la priorité ?

Réponse de **M. CHARLES :**

Il est prévu en ce qui concerne les Mordacs des constructions de logements en accession à la propriété (qui d'ailleurs bénéficieront d'exonération de la taxe foncière sur le foncier bâti pendant un certain temps pour les acquéreurs et de financement de l'A.N.R.U. à 15.000 euros par logement).

Quant aux Quatre Cités, 180 des 300 logements auparavant occupés par la garde républicaine ont été transformés en logements en accession à la propriété. La 2<sup>ème</sup> tranche est en cours de livraison, la 3<sup>ème</sup> sera livrée au mois d'octobre.

**M. RIVALLAIN** précise, à l'attention de M. FUCHS, que les 250.000 € inscrits au titre du C.U.C.S. dans la délibération seront principalement consacrés à un réaménagement de l'esplanade des droits de l'enfant et à une reconfiguration du mail de la demi-lune.

**M. CHARLES** reprend la parole pour préciser que dès l'origine, au Plateau, 180 logements en accession à la propriété ont été prévus.

« La ZAC du Plateau par sa composition en termes d'habitat regroupe de l'habitat locatif individuel, de l'habitat locatif dans du collectif, de l'accession en individuel et de l'accession en collectif et 66 appartements ont été affectés au bénéfice de personnes retraitées que l'on appelle communément adhérents du Foyer soleil. C'est une composition mixte que la municipalité a voulu déjà en 1984 et 1985. Il faut rendre hommage à nos collègues de l'époque d'avoir décidé une mixité sociale sur une centaine d'hectares de la ZAC du Plateau. »

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**13/**

Quartier des Mordacs – Construction d'un équipement sportif, création d'un point rencontres informations jeunes (P.R.I.J.) et aménagements d'espaces extérieurs.

Enveloppe globale d'opération estimée à 6 020 000 euros T.T.C. dont 4 589 889 euros de part d'enveloppe financière affectée aux travaux (valeur septembre 2007).

Mode d'exécution :

- Organisation d'un concours de Maîtrise d'œuvre en vertu de l'article 74 du code des marchés publics.
- Approbation du programme de l'opération et du règlement de concours.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager la procédure de concours dont il s'agit.
- Désignation suivant un scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des représentants titulaires et suppléants du conseil municipal au jury de concours.

Moyens de financement

Habilitation de Monsieur le Maire à :

- solliciter des subventions de montants aussi élevés que possible auprès de l'Etat, de la Région Ile de France, du Département du Val de Marne, de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC),
- effectuer toute démarche et signature de document utile à l'obtention desdites subventions.

#### **Commissions concernées :**

**5ème commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**6ème commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**3ème commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**2ème commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1ère commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par **Mme ETTORI**.

**M. GASCARD** n'a pas relevé dans les documents diffusés la mention de l'accessibilité de ces installations aux personnes porteuses de handicap.

**Mme DUFOUR** rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle construction à laquelle s'applique une réglementation très précise et contraignante en matière d'accessibilité. Toutes les garanties sont donc prises à cet égard.

La commission départementale d'accessibilité aura par ailleurs à donner son avis.

**M. JEANNE** souligne que lors des rencontres citoyennes et lors de la campagne électorale, nombreux ont été les campinois à insister sur la nécessité d'espaces verts, de terrains de proximité. Ce qui a été réalisé au Bois l'Abbé va dans le bon sens. L'aménagement d'un terrain fermé (comme au Tremblay) serait souhaitable.

**M. SUDRE** précise que c'est ce qui est prévu, Il n'y a de toute façon plus à l'heure actuelle d'aménagement de terrains de proximité qui ne soient pas clos de façon à éviter les nuisances.

**M. SUDRE** ajoute : « Nous pouvons être fiers en ce début de mandat de proposer la réalisation d'un nouvel équipement sportif ».

Il rappelle le patrimoine très important de Champigny en matière sportive : plus de 40 sites (gymnases, piscines, patinoire...)

La construction de cet équipement au Mordacs répond à la fois à la demande d'un équipement de proximité et à la demande de l'ensemble des campinois qui pourront en bénéficier, notamment scolaires, collégiens et lycéens.

**M. SUDRE** souligne que la Région sera partie prenante dans le financement de cet équipement.

Il termine en attirant l'attention de ses collègues sur la réalisation, au sein de l'équipement, d'une salle de boxe de 400 m<sup>2</sup> (pour 150 / 180 boxeurs campinois)

#### Vote sur la 1<sup>ère</sup> délibération

- 1) Approbation du programme, du règlement de concours.  
Autorisation donnée au Maire ou à son représentant d'engager la procédure de concours e maîtrise d'œuvre.  
Composition du jury de concours.  
Moyens de financement.

#### **ADOpte À L'UNANIMITE**

- 2) Election au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants représentant le conseil municipal au sein du jury de concours.

Candidatures présentées :

Titulaires :

- Mme Sylvaine ETTORI
- M. Philippe SUDRE
- Mlle Fily KEITA
- M. Bernard LECUYER
- M. Youssouf KASSIM

Suppléants :

- M. François COCQ
- M. Georges CHARLES
- M. Claude GUERRIER
- Mme Marie Odile DUFOUR
- Mme Danièle HENRY

**M. le Maire** propose comme scrutatrices les deux membres du conseil municipal les plus jeunes : Mlles Fily KEITA et Ghilava FEIZYZADEH ILMASANY.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Après vote à scrutin secret, les candidats ci-dessus désignés sont

**ELUS A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**  
**par 48 voix**  
**(sur 49 votants – 1 bulletin nul)**

**14/**

Extension et réhabilitation de l'école maternelle et du centre de loisirs Georges Politzer avec mise en conformité électrique et incendie de l'école maternelle - 7-9 rue Gaston Soufflay - 94500- Champigny sur Marne.

I) Marché de travaux à conclure, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 60 du code des marchés publics.

Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres et de signer le marché à intervenir à l'issue de celle-ci.

II) Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de conception et de suivi d'exécution des travaux d'extension conclu le 5 novembre 2007 avec le groupement constitué de l'ATELIER 2A (architecte mandataire) et A.T.E.A. (bureau d'études structures et fluides) - 8 rue des réservoirs -78000 VERSAILLES relatif à :

- la prise en compte de modifications de programme,
- la validation de l'estimation prévisionnelle et de la rémunération du maître d'œuvre concernant la partie construction neuve des travaux suivant une mission de base sans O.P.C. (Ordonnancement, Pilotage et Coordination),
- la prise en charge par les services techniques municipaux de la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement et de réhabilitation des locaux existants.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant.

**Commissions concernées :**

**5ème commission** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1ère commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par **Mme ETTORI**.

**M. LECUYER** se félicite de toutes les réunions de concertation menées depuis un an avec les parents qui ont permis d'aboutir avec succès sur ce dossier.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**15/**

Studio 66

Apport en compte courant d'associés à la SEML Studio 66 pour un montant de 400 000 €.

Convention à intervenir entre la ville et la SEML Studio 66.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

#### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par **Mme KENNEDY**.

« A plusieurs reprises, le conseil municipal a évoqué les questions du cinéma, du Studio 66.

Je rappelle que ce cinéma appartenait à Pathé. Il a laissé en 2002 à un gérant un cinéma qui était déjà en difficultés, la SARL Club 5. En 2002, la municipalité a souhaité soutenir le cinéma en engageant un partenariat sous la forme d'une subvention et d'une garantie d'emprunt qui ont permis de faire des travaux et d'améliorer pendant quelque temps le nombre d'entrées. L'activité cinéma est extrêmement difficile car elle est très fluctuante.

En 2004, nous avons de nouveau rencontré des difficultés puisque la société propriétaire de l'ensemble immobilier a souhaité mettre en vente. La Ville risquait de voir la disparition de ce cinéma. Elle a de nouveau décidé par délibération du conseil municipal d'engager l'achat des murs. Les années 2005 et en particulier 2006 ont été de très mauvaises années pour le cinéma français, forcément aussi avec des répercussions sur le cinéma de Champigny. Je rappelle que, pour les campinois, le Studio 66 est le premier équipement public pointé par la population non seulement aux Rencontres Citoyennes mais également à l'époque de l'enquête sur le PLU.

En 2006, nous avons de nouveau été alertés par les gérants de l'époque. Nous avons décidé, à partir d'un groupe de travail d'élus qui s'est ensuite élargi, de réfléchir et de rencontrer des experts-comptables et des avocats. Nous avons engagé un cabinet d'études spécialisé dans les questions cinématographiques, le Cabinet Vuillaume, pour faire une étude sur la possibilité de pérenniser cette activité. Ces choix ont été débattus au conseil municipal. Nous avons adopté à l'unanimité à l'époque, en 2006, la délibération permettant de créer une société d'économie mixte. Cela évitait une cessation d'activité parce que l'on héritait d'une dette quand même conséquente. Elle tournait autour de plus d'un million d'euros. Si l'on avait effectué une liquidation judiciaire, cela voulait dire que le cinéma restait fermé pour un bon nombre de mois, voire plus d'un an.

Le cabinet Vuillaume nous l'a confirmé, lorsqu'un cinéma ferme plusieurs mois il ne rouvre plus. C'était effectivement un enjeu fondamental pour la municipalité et la population que de conserver l'activité du cinéma. La forme retenue a été de créer une société d'économie mixte. Nous avons pris cette décision. Immédiatement, un tour de table a été engagé pour demander à des actionnaires privés d'apporter du capital. Comme cela faisait quelques années que le cinéma était en difficultés, nous avons réussi à faire un tour de table intéressant mais pas

suffisant (142.500 euros d'actions privées). La Ville a été au maximum de ses possibilités, à 80 %. Parce que nous n'avions pas le temps d'attendre plus longtemps - sinon on risquait à tous moments de voir des créanciers faire cesser l'activité cinéma – nous avons été conduits à ouvrir le capital à 753.000 euros en totalité, donc de manière insuffisante, je l'ai dit, pour combler la totalité du déficit.

Un plan d'entreprise, de nombreuses réunions du conseil d'administration ont permis malgré tout de redresser la barre. Nous avons pu notamment payer les plus gros fournisseurs. Cette mise au capital a permis d'assainir la situation et notamment d'augmenter l'activité en nombre d'entrées... L'une des préconisations du bureau d'études était de réduire la masse salariale. Cela n'a pas pu se faire. Nous avons été obligés de conserver pendant quelque temps, jusqu'à ces derniers jours, les gérants qui devaient partir. Enfin, nous avons engagé un certain nombre de travaux conséquents au Studio 66 : climatisation des salles, étude sur la sécurité, changement complet de salles, avec notamment mise en place d'une salle arts et essais, changements de fauteuils. Un planning de travaux pluriannuels a été réexaminé, il y a peu de temps, par le conseil d'administration.

Depuis un mois, nous avons réduit les coûts salariaux avec le départ des anciens gérants. En revanche, il faudra "éponger" cette année leurs indemnités de départ. Nous souhaitons pouvoir maintenir le cap. Les chiffres d'entrées que nous enregistrons depuis le début de l'année sont supérieurs à la moyenne nationale y compris à la moyenne dans la région parisienne. Pour pouvoir conforter cette situation, il y a besoin d'ouvrir ce capital. Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire devra se réunir. Cela conduira à ouvrir le capital de manière réelle à la fin de l'année. Or on sait qu'à partir de fin août jusqu'en novembre, ce sont des mois très difficiles pour le cinéma. La demande est faite y compris pour assurer l'avance des travaux qui seront subventionnés par le CNC et la région. Nous travaillons à déposer ces dossiers de demande de subventions notamment d'accessibilité aux handicapés, une salle permettra également aux non voyants et aux malentendants de bénéficier du cinéma. Nous aurons d'ailleurs sur la zone une salle expérimentale, un certain nombre d'autres travaux de réfection sont prévus. C'est la raison pour laquelle il est demandé au conseil municipal de faire une avance en compte-courant d'associé qui sera soit remboursée lorsque l'augmentation de capital sera réalisée ou pour partie transformée en apport de capital supplémentaire de la part de la ville. De toute façon, nous en redébattons ainsi que de la présentation du premier bilan de l'activité 2007 qui est en cours de réalisation par les experts-comptables.

Je pense que j'ai dit pour l'essentiel ce qu'il en était de la situation. »

**Mme KENNEDY** rend ensuite compte des avis favorables à l'unanimité des commissions concernées.

Elle précise toutefois que Mme AMAR dans la 6<sup>ème</sup> commission a indiqué qu'elle n'avait pas trouvé trace sur les sites Internet du transfert universel de patrimoine de la SARL à la SEML (la SARL existe toujours sur Internet).

En réponse, **Mme KENNEDY** confirme qu'« à la date du conseil d'administration du 12 mars 2007, le conseil d'administration a bien pris les décisions préalables au transfert universel de patrimoine puisque la SEM a été créée en décembre 2006 mais ensuite, l'intégration s'est faite en deux étapes, au 1<sup>er</sup> mars avec la prise en charge intégrale de la gestion et au 17 mai 2007 avec le transfert universel du patrimoine.

En revanche, il semblerait que le directeur n'est pas finalisé complètement auprès de la Chambre de commerce en particulier la confirmation de ce transfert universel de patrimoine qui a bien été réalisé. Nous avons réinterrogé à ce propos le cabinet comptable et notre avocat. »

Intervention de **M. JEANNE**.

« Je suis heureux que nous puissions délibérer au sujet de notre cinéma, le Studio 66, le jour de l'ouverture du festival de Cannes.

Cette délibération nous laisse perplexes. Nous souhaiterions vous faire quelques propositions. En effet, au fond avec cette délibération, nous prenons acte d'une nouvelle phase de la gestion municipale débutée depuis deux ans sur cet équipement devenu public.

Nous avons toujours été favorables au principe de maintien de ce cinéma dans notre ville avec le rachat des murs, y compris la reprise du passif pourtant lourd, rappelons que la municipalité a injecté près de 611 500 euros dans cet équipement culturel.

Mon ami et notre ex-collègue, devenu maire-adjoint en charge de la culture à Chennevières, Jean-Pierre Barnaud, associé à des socialistes modernes, était attaché à cet équipement pour des raisons professionnelles. Pour moi, ce cinéma j'y suis attaché par passion du 7<sup>ème</sup> art et pour ce lieu où j'ai partagé les mêmes émotions cinématographiques dont le campinois Samuel Benchetrit nous a fait part il y a quelques jours lors de la projection de son film « J'ai toujours rêvé d'être gangster », ces émotions communes allant jusqu'aux mêmes ouvertures des portes de secours pour faire entrer un copain qui n'avait pas les moyens de payer sa place. Pour autant, nous sommes perplexes sur la gestion dont vous êtes comptables depuis deux ans, nous vous avons déjà évoqué le manque de stratégie de reprise de cette affaire. Nous ne sommes pas choqués par un déficit pour un service public, comme c'est le cas des cours pour adultes, nous trouvons même cela normal sous réserve de rester raisonnable.

Mais cet équipement a aussi une vocation commerciale : glaces, boissons gazeuses, douceurs ne sont pas des produits très culturels. Par ailleurs, j'estime qu'un cinéma doit aussi trouver son public, comme l'a très bien fait le cinéma du Palais à Créteil qui subit pourtant la concurrence très proche de l'UGC Créteil Soleil.

Le maintien d'une direction bicéphale pendant deux ans était une erreur : l'ancienne équipe dont la gestion avait généré un déficit très important, et que vous avez remerciée par une indemnité discutable de près de 100 000 euros et une nouvelle direction que vous avez mal choisie pour la congédier ensuite. Cette mauvaise gestion, vous en êtes responsables. Vous avez enfin décidé de prendre en mains cette situation avec une nouvelle direction unique et plus professionnelle, mieux vaut tard que jamais, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour autant, malgré les qualités dont semble disposer le nouveau directeur choisi, vous ne pouvez pas tout miser sur un seul homme. Gérer un cinéma est un métier à part entière. Il est nécessaire de mettre en œuvre un véritable plan de conquête du public campinois et des villes aux alentours (une part non négligeable des spectateurs du cinéma du Palais de Créteil viennent de Paris), nous ne pouvons pas nous contenter de remplir ce cinéma des publics scolaires campinois – c'est une mission importante à l'heure où les enfants et les adolescents sont abreuvés d'images mais n'ont pas les codes pour les décrypter, pour autant cela reste insuffisant comme de miser sur le succès ponctuel et aléatoire d'un film tel que « Bienvenue chez les Ch'tis ». A cet égard, la progression que vous avancez de plus 19% depuis le début de l'année est proche de la moyenne nationale et d'Ile de France d'environ 18%, nous vous invitons à consulter les chiffres du CNC.

Vous devez travailler sur une approche moderne et professionnelle de conquête du public afin de supprimer ce résultat d'exploitation déficitaire de façon chronique d'environ 100 000 euros par an, voici donc nos propositions :

- Améliorer la communication autour de la programmation.
- Modifier la méthode de programmation, c'est-à-dire pas le même film pendant toute la journée mais spécialiser une petite salle pour le cinéma art et essai avec des cycles, des projections de deux à quatre films différents par jour du même réalisateur ou acteur

sauf les mercredis après-midi, à conserver un espace pour les enfants, sans oublier le partenariat avec le festival Ciné Junior initié par le département.

- Le principe de la projection décalée au cinéma le Lido à Saint Maur (cinéma de quartier qui fonctionne bien), ce principe est à la fois économique et bénéfique.
- Utiliser la grande salle pour des manifestations exceptionnelles y compris pour un spectacle vivant permettant d'attirer un public nouveau.
- Créer un festival autour des cultures cinématographiques du monde.
- Faire une promotion de la carte d'abonnement attractive et qui est capable de rivaliser avec UGC ou Pathé avec le support du Journal municipal et autres moyens de communication
- Proposer un partenariat aux quelques restaurants aux alentours sur le principe de ce qui se fait dans les centres commerciaux.
- Etablir un plan de travaux adapté à la situation financière.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne manquons pas de critiques sur ce dossier mais en opposants constructifs, nous formulons donc de nombreuses propositions afin d'agir pour Champigny dans l'intérêt des champinois et de la bonne gestion des deniers publics. »

Intervention de **M. FUCHS**.

« Beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de propositions ont été faites. Je serai assez bref. Je crois qu'il y aurait unanimité si l'on posait la question, pas seulement ici, sur la nécessité de maintenir une activité cinéma en centre ville. La question que l'on se pose tous est : l'outil que l'on nous propose ce soir est-il bien l'outil pertinent pour le maintenir et pour le développer ? On est en présence d'une SEM. Je ne vous l'apprends pas, une SEM ne peut pas recevoir de subvention. Il faut qu'elle équilibre ses comptes. N'est-on pas en train de faire une fuite en avant juridique ? En couvrant un déficit, on va faire un apport pour ouvrir un compte courant associé et faire face à des déficits antérieurs de gestion. Le problème va se résoudre immédiatement, momentanément mais on ne va pas aller au fond des choses. Je rejoins tout à fait ce que disait mon collègue M. JEANNE. Il faut vraiment que nous ayons une discussion de fond sur les remèdes à apporter au cinéma. Ce soir, je souhaite que très prochainement on ait communication, Mme KENNEDY nous en a parlé, du compte d'exploitation de 2007. Il est nécessaire que nous ayons cet élément pour en juger et apporter des appréciations. Alors, nous aurons tous une discussion de fond et nous aurons des propositions à faire.»

Intervention de **M. CHEVALIER**.

« Un certain nombre de questions ont été posées sur ce dossier et elles se posent. Ma première question est de savoir si l'augmentation du capital de 400.000 euros améliore la trésorerie et permet au Studio 66 d'avoir une situation comptable suffisante pour durer ? Pour mémoire, je rappelle que le déficit de l'année 2005 était de 77.000 euros. Pour notre part, nous jugeons quand même aussi que malgré les conseils d'un cabinet comptable spécialisé, vous ne nous présentez pas, Madame KENNEDY, un plan de redressement précis. Je ne sais pas si vous vous souvenez de la séance du conseil municipal du 27 octobre. On vous avait posé un certain nombre de questions. L'an passé, on a voté pour une avance de trésorerie. Cette année, on vote pour une augmentation de capital. Aurons-nous dans les années futures d'autres votes qui nous seront proposés sur le même sujet ? Quelles sont les réponses que vous auriez dû nous apporter aux questions posées le 27 octobre ? La masse salariale, si j'ai bien compris, est devenue plus réaliste. Peut-on savoir quel a été le montant des indemnités du couple licencié ? Quel nombre d'entrées faut-il à ce cinéma pour qu'il arrive à son équilibre ? Avec les 150.743 entrées en 2007, le résultat était-il positif ? On n'a pas de chiffres dans le dossier. Vous avez parlé, Madame KENNEDY, d'une programmation pluriannuelle de travaux (chauffage, étanchéité de la toiture, équipement pour les non voyants, malentendants, accessibilité des personnes handicapées et ascenseurs). Ces travaux sont-ils compatibles avec les finances de la

SEM ? Vous aviez prévu 80.000 euros pour les travaux de sécurité et vous deviez nous le confirmer toujours en date du 27 octobre. On n'a pas eu de réponse. Bien sûr, Madame KENNEDY, nous partageons avec vous et avec certainement beaucoup de personnes ici autour de la table, la nécessité d'avoir un cinéma en centre ville. Nous savons aussi que vous œuvrez avec le conseil d'administration pour améliorer la fréquentation du cinéma par la programmation, par le partenariat avec le comité de spectateurs, les scolaires, la programmation de Connaissances du monde. Nous aurions quand même aimé avoir un dossier plus conséquent pour nous prononcer. Je reprends un peu ce qu'a dit M. JEANNE. L'effet des Ch'tis vous a-t-il apporté une bouffée d'oxygène dans vos résultats ? On voudrait avoir quelques réponses supplémentaires pour nous éclairer sur notre vote. »

Intervention de **M. CHRIQUI**.

«Beaucoup de choses ont été dites. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Effectivement, il y a eu un certain nombre de propositions. Toutes les pistes sont bonnes à prendre pour développer les recettes. Je suis juste un peu dubitatif sur l'idée qui consiste à faire du théâtre dans les cinémas.

On a beaucoup de très belles salles de théâtre. Si l'on commence à faire du théâtre dans les cinémas et du cinéma dans les théâtres, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure manière d'amortir les équipements lourds qui sont consacrés à l'un et l'autre de ces arts tous les deux également nobles. Sur ce point, je ne vais pas m'étendre.

Je voudrais dire un mot sur l'aspect comptable car c'est celui-là qui nous occupe ce soir. Je trouve que la proposition qui nous est faite d'une avance remboursable pour couvrir une augmentation de capital suscite quand même, comme cela a déjà été dit, beaucoup d'interrogations. Cela veut dire que derrière, on envisage une augmentation de capital mais rien n'est dit sur les autres acteurs qui seraient susceptibles d'apporter des fonds à cette augmentation, si effectivement la règle des 80 % s'applique comme c'était le cas par le passé, a-t-on au moins la garantie d'avoir 20 % de 400.000 € couverts par d'autres acteurs ? Y en a-t-il qui se sont engagés ? Ces engagements sont-ils fermes ? Surtout, est-ce une vraie augmentation de capital ? Cela rejoint ce qui a été dit par d'autres personnes autour de la table. Au fur et à mesure, il y a des pertes et ensuite on augmente le capital non pas pour acheter par exemple de nouveaux équipements qui permettraient d'accroître les recettes. En général, c'est à cela que sert le capital. C'est simplement pour éponger les pertes et remettre le Studio 66 à flot. Cela ne peut fonctionner que s'il y a derrière un plan de redressement garantissant que demain les déficits ne vont pas se répéter par rapport à aujourd'hui ou hier. Je ne dis pas que c'est une fatalité. Un certain nombre d'éléments d'ailleurs ont été donnés par Mme KENNEDY sur la maîtrise de la masse salariale, sur les investissements, avec ce qu'ils peuvent rapporter. Cela mérite pour le moins un certain nombre d'éclaircissements. »

Réponse de **Mme KENNEDY**.

« Soyez assurés que l'ensemble des membres du conseil d'administration est autant attentif à la bonne gestion des deniers publics. Effectivement, nous avons pris de manière unanime en 2006 la décision de créer cette SEM parce qu'il n'y avait pas d'autres alternatives si ce n'est, je l'ai dit, la cessation d'activité avec les risques que cela comportait de ne plus pouvoir ouvrir du tout un cinéma en centre ville. La régie directe était une solution qui comportait encore plus de difficultés.

C'est un choix que nous avons assumé ensemble. Il n'y avait pas d'autre possibilité que de créer une SEM. Bien entendu, c'est un équipement culturel mais c'est aussi un équipement qui est de droit privé. Il doit faire du chiffre d'affaires. C'est la raison pour laquelle nous essayons de poursuivre le business plan préconisé, je l'avais évoqué au Conseil municipal.

Premier objectif, la diminution de la masse salariale. On aurait pu mettre fin aux contrats des gérants immédiatement en créant la SEM. Dans la mesure où ils avaient quand même porté l'activité cinéma, le conseil d'administration a eu un débat. La proposition faite a été de leur laisser encore quelque temps, le temps qu'ils cherchent autre chose ailleurs. Ils viennent de partir avec des indemnités calculées selon les conventions collectives. Ils ont beaucoup d'ancienneté, des congés payés qu'ils n'avaient pas pris puisqu'ils étaient quasi en permanence sur place. Ces indemnités en totalité tournent autour de 97.000 euros y compris la prime d'intéressement car ce sont des postes de direction. Nous nous sommes également trouvés confrontés à des conflits de pouvoir avec l'ancien directeur qui est parti. Nous avons fait le constat que malgré un parcours intéressant, il manquait d'expérience. Il faut à la direction de ce cinéma quelqu'un qui ait d'avantage un profil de gestion que le directeur précédent. La situation est en train de se redresser.

Deuxième objectif, c'est effectivement d'augmenter le nombre d'entrées par deux dispositions. D'une part, améliorer la qualité de la programmation art et essais ce qui a été possible à partir du moment où l'on a pu payer les fournisseurs, avoir une salle dédiée, aménagée et aussi créer des événements. Nous n'avons pas pu peut-être créer autant d'événements que nous le souhaitions.

C'est un ordre de mission qui avait été donné à l'ancien directeur. C'est l'ordre de mission qui vient d'être donné au nouveau directeur qui est par ailleurs spécialiste de l'art et essai.

Deuxième champ, élargir le public notamment sur les villes autour. Nous avons commencé à prendre attache avec les villes alentour. On constate, par ailleurs, que des campinois qui ne remettaient plus les pieds au cinéma depuis quelque temps reviennent depuis un an, au travers d'événements, nous allons nous atteler à poursuivre ces événements. »

**M. JEANNE** reprend la parole :

« En ce qui concerne la direction du cinéma, vous n'avez pas pris les décisions qu'il fallait. On pouvait traiter les choses avec humanité, laisser six mois mais il fallait imposer le directeur pour que la stratégie de la municipalité puisse se mettre en œuvre. »

**M. JEANNE** réprecise également le sens de l'une de ses propositions : il ne s'agirait que de manière exceptionnelle d'introduire du spectacle vivant ou du théâtre au Studio 66 pour faire découvrir l'équipement.

Il faut bien sûr conserver la vocation du centre Gérard Philipe dédiée au Théâtre.

Si des travaux sont réalisés à l'intention des malvoyants, il faudra les faire connaître aux associations concernées de façon à ce que les publics visés soient informés.

**M. JEANNE** ignorait l'accord entre le restaurant Shalimar et le Studio 66.

Ce qui veut sans doute dire que beaucoup de campinois, comme lui, n'en ont pas connaissance.

« Il y a un problème général de communication générale sur les actions qui sont menées. On ne dit pas que les actions n'existent pas. Vous pourrez compter sur nous pour continuer à vous faire des propositions dans ce sens. »

**Mme JOUBERT**, pour sa part, observe que les collégiens et lycéens paient la place de cinéma 5,80 € sur présentation de leur carte scolaire. Pourquoi ne pas les faire bénéficier d'un tarif à 4,50 € correspondant au tarif d'abonnement ?

**M. LE MAIRE** prend note de cette proposition.

**ADOPTE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés**  
**40 votes pour dont 3 procurations**  
**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » - « Mouvement démocrate. La passion de Champigny »)**  
**9 abstentions**  
**(Liste « le changement, c'est maintenant »**  
**Liste « Ensemble, changeons notre ville »**  
**Liste « Entente citoyenne »)**

## **DIRECTION DES FINANCES DU BUDGET, ET DES ACHATS**

16/

Décision modificative n°1 postérieure au budget primitif 2008 – Budget ville.

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, marchés et achats publics, personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**5<sup>ème</sup> commission** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par **M. FAUTRE**.

**M. FUCHS** pose deux questions :

A quoi correspondent les – 400 000€ imputés à l'opération de reconstruction du groupe scolaire M. Cachin ?

« On a mis en place pendant la construction de superbes bâtiments provisoires sur le stade ? Quelle va être maintenant leur affectation ? Quand envisage-t-on la remise en état du stade ? Ces 400.000 euros devaient-ils subvenir à cette nécessaire remise en état ? »

Réponse de **M. le Maire** à la première question : il s'agit d'un accord pour reporter le paiement de travaux déjà effectués.

En ce qui concerne les bâtiments provisoires, ils ont été prêtés par le conseil général : il faut distinguer ceux prêtés de façon durable à la Ville, implantés sur un terrain municipal et mis à disposition des Restaurants du Cœur (par convention) de tous les autres bâtiments provisoires (situés sur l'ancien terrain de football) qui ont été, pour des raisons de stockage, laissés sur les lieux six mois de plus par le département. Ils doivent être démontés courant 2009 et réutilisés par le département dans le cadre d'autres opérations de reconstruction de collèges dans le Val de Marne. En ce qui concerne le terrain de football, il sera remis en état dans le cadre d'une opération mixte département/ville, décalée dans le temps pour permettre au conseil général de retirer les préfabriqués et de restituer le terrain en l'état d'origine, la Ville en profitant pour

réaliser un terrain synthétique correspondant mieux aux besoins des scolaires et des sportifs en général et utilisable quel que soit le temps sur une partie au moins de tout l'espace restitué.  
Le projet est en cours.

Il sera présenté au conseil municipal pour approbation.

**M. PRIGENT** intervient en indiquant qu'il représente « Alternative citoyenne », une des composantes de la liste majoritaire bien que celle-ci ne soit pas représentée au bureau municipal. Il s'étonne de ne pas avoir eu de réponse à ce propos.

Il revient sur la délibération précédente relative au Studio 66 : « A quelle échéance, l'accès des salles de cinéma sera-t-il permis aux handicapés moteurs ? »

**Monsieur le Maire** lui indique que la question a déjà été évoquée. Il passe la parole à Mme KENNEDY pour qu'elle apporte les précisions voulues.

**Mme KENNEDY** redit que des travaux vont être engagés à partir du mois de septembre.

On peut espérer pouvoir ouvrir assez rapidement au bout de quelques semaines les salles concernées.

Les dépenses et crédits afférents à la décision modificative (dont le détail peut être consulté au secrétariat général), en particulier :

- Total des dépenses d'investissement  
Montant : 400.000 €
- Total des recettes d'investissement  
Montant : 400.000 €

sont adoptés comme suit :

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**41 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -  
« Mouvement démocrate. La passion de Champigny » -  
Liste « Entente citoyenne »)**

**2 votes contre (Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

**6 abstentions (Liste « le changement, c'est maintenant »)**

### **DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION**

**17/**

Présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activité de l'année 2006 établi par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de restauration collective (S.I.R.E.S.C.O) dont la ville de Champigny sur Marne est la commune Membre

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**M. le Maire** rappelle que M. Alain PATON, ancien conseiller municipal et maire adjoint, a été désigné par le conseil municipal pour le représenter au sein du SIRESCO.

Il propose une suspension de séance pour l'accueillir et lui permettre de présenter à l'assemblée municipale le rapport d'activité 2006 du SIRESCO.

Suspension de séance à 22h55.

**M. PATON** présente le rapport d'activité qui fait l'objet de la délibération présentée ce soir et répond aux questions posées.

Reprise de la séance à 23h25.

**Le conseil municipal prend acte de la communication  
du rapport d'activité 2006 du SIRESCO.**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**18/**

Projet de contrat de prestation de services « Convention Gaz Simplicité PROVALYS » proposée par la société « Gaz de France » pour le suivi de la facturation et la gestion de l'énergie des contrats de vente de gaz naturel souscrits, auprès d'elle, par la commune de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer la convention dont il s'agit.

**Commissions concernées :**

**5ème commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1ère commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par **Mme ETTORI**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**19/**

Ensemble urbain du Bois l'Abbé- Opération de restructuration de la place Rodin.

**Avenant n°1** au marché négocié conclu le 11 juillet 2006 avec le groupement conjoint d'entreprises - FRANCE BATIMENT INDUSTRIE/MIEGE et PIOLLET/SIETRAM - représenté par la société F.B.I.- 48 bis avenue de la république - 94500 - Champigny sur Marne – pour l'exécution du lot n°3 « Corps d'état techniques (chauffage - ventilation, plomberie - sanitaire, électricité - courant fort – courant faible, ascenseurs) » des travaux de restructuration et relatif à la prise en compte de différentes plus et moins values d'exécution et au transfert de la part de marché de la société MIEGE et PIOLLET à la société ISS-Energie – 39 boulevard de la Muette – 95142 Garges-les-Gonesse.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant n°1.

**Avenant n°3** au marché de maîtrise d'œuvre sur concours conclu, le 19 août 1999, avec le groupement Jean-Marc LEFEBVRE (architecte mandataire)/Philippe HILAIRE (paysagiste) /ETCO-BET (bureau d'études) et relatif à la prise en compte d'une prolongation de onze mois de la durée de réalisation des travaux, d'une étude complémentaire relative à la création d'une rampe provisoire d'accès de chantier et des incidences de ces modifications et complément de mission en terme de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant n°3.

**Avenant n°1** au marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination conclu, en procédure adaptée, le 25 septembre 2006, avec la S.A.R.L. I.P.C.S.- 36, rue de Provins – 77220 – Tournan en brie - et relatif à la prise en compte contractuelle et financière d'une prolongation de dix mois de la phase de réalisation des travaux.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant n°1.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transport en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par **Mme ETTORI** qui fait état des demandes de précisions formulées dans les commissions sur les raisons de la prolongation du chantier de 11 mois et sur l'indemnisation du préjudice subi par la commune.

**Mme ETTORI** précise également qu'il a été proposé d'organiser une visite de chantier à l'attention des membres des commissions concernées.

Elle donne lecture de la note d'information rédigée par les services techniques sur le déroulement du chantier d'aménagement de la place Rodin.

« Les avenants soumis au conseil municipal du 14 mai 2008 mentionnent des prolongations de délais dans l'exécution des travaux et des missions de maîtrise d'œuvre et de pilotage coordination.

En effet, les difficultés rencontrées au niveau du gros œuvre de la file n° 2 du parking, ainsi que lors de la réalisation des fondations de la Maison pour tous ont conduit à soumettre les 27 juin et 24 octobre 2007 au conseil municipal les avenants 1 et 2 concernant le lot n° 1 et ont du fait de la modification des dispositions constructives conduit à des délais d'étude et de réalisation prévisionnels augmentés de 6 mois.

Ceci a eu pour effet de décaler la réalisation du gros œuvre entièrement en période d'hiver et, compte tenu de la nature du terrain qui est constitué essentiellement d'argile et des difficultés rencontrées pendant cette période par l'entreprise de gros œuvre du fait des intempéries, cela a conduit à un décalage supplémentaire du planning d'environ 2 mois et demi.

Les retards pris par le lot gros œuvre pour la mise hors d'eau des bâtiments qui est en cours d'achèvement se répercutent sur les autres lots. Notamment compte tenu du taux d'humidité des sols et des murs, une période importante de séchage est nécessaire et il ne semble pas envisageable de terminer les travaux de peinture et de revêtement de sol avant octobre.

Pour ce qui concerne les plantations, celles-ci n'ayant pu être réalisées avant fin mars, elles devront être effectuées en novembre.

Par ailleurs, il s'avère que sous le flocage existant, les poutres du parking qui supportent la voirie sont dégradées et les aciers sont apparents. Il y a donc nécessité de défloquer entièrement le parking pour effectuer un diagnostic exhaustif, renforcer les poutres et refloquer. Le parking ne pourra donc être livré que début 2009.

Enfin, le conseil général commence la construction de ses équipements en mai 2008 et les livrera normalement en juin 2009.

Ceci a plusieurs conséquences :

- Nécessité de réaliser des travaux provisoires complémentaires permettant, dans un premier temps, le fonctionnement en simultané avec le chantier de la ville et, dans un deuxième temps, lorsque la Maison pour tous sera mise en service à la fin de l'année, une intervention éventuelle des sapeurs pompiers alors que le chantier du département se poursuivra.

- Les aménagements provisoires ainsi réalisés devront être démolis à partir de juillet 2009 et il restera environ 5 mois de travaux pour terminer le projet final tel qu'il fait l'objet du permis de construire, soit une fin de travaux en novembre 2009.

- La livraison de l'annexe Mairie et d'une partie du jardin ne sera possible qu'en novembre 2009 du fait de la réalisation des travaux de construction des bâtiments départementaux.

En effet, pour des raisons de sécurité, étant donné la proximité du chantier du conseil général et de l'annexe, il est impossible d'ouvrir cette dernière.

Pour ce qui concerne l'origine du retard du lot 1 liée à la nécessité de redéfinir la conception des fondations de la Maison pour tous, elle a été consécutive à une préconisation erronée effectuée par le bureau d'études de sol CEBTP.

Une procédure est en cours envers cette société afin d'obtenir un dédommagement pour les surcoûts qui découlent de l'arrêt du chantier pendant plusieurs mois et des décalages de planning induits. »

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

**20/**

Indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés.

Fixation du taux de base pour 2007. Avis du Conseil Municipal

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par **Mme ZELIOLI**

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

**21/**

Cours municipaux pour adultes.

Bilan et tarification pour l'année scolaire 2008/2009.

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par **Mme FLORES-RACMACHERS** qui indique que M. JEANNE en commission des finances a demandé s'il était possible d'avoir des précisions sur les catégories socio-professionnelles des auditeurs de ces cours.

La réponse est négative : Les fiches d'inscription comportent en effet une question relative à l'activité (salarié, retraite, sans emploi, autre) et une question relative aux motivations (loisirs, professionnelles).

On peut par contre constater un équilibre en ce qui concerne surtout les cours de langues entre les quotients familiaux relativement élevés et plus bas.

### ADOPTE À L'UNANIMITE

#### DIRECTION DES FINANCES, DU BUDGET ET DES ACHATS

22/

Suite au réaménagement d'un emprunt, confirmation de la garantie communale accordée à la SA d'HLM IDF Habitat par délibération du 30 mars 2005 concernant l'acquisition d'un ensemble immobilier de 131 logements locatifs au 20-24 rue de Musselburgh pour un montant initial de 10 000 000 € ramené à 9 500 000 euros.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer l'avenant à intervenir au contrat de prêt.

#### Commissions concernées :

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

Rapport présenté par **M. FAUTRE**

### ADOPTE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**38 votes pour dont 2 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**Liste « Ensemble, changeons notre ville » - Liste « Entente citoyenne »)**

**8 refus de vote**

**(Liste « le changement, c'est maintenant » -**

**« Mouvement démocrate. La passion de Champigny »)**

**Mme ETTORI et Mme KENNEDY**, toutes deux membres du conseil d'administration de la S.A. d'H.L.M. I.D.F. Habitat, n'ont participé ni au débat ni au vote.

23/

Construction d'un nouvel EMPRO (Etablissement Médicalisé Professionnel) au 20 rue Jean Allemane permettant d'étendre la capacité d'accueil de 17 places.

Garantie d'emprunt à accorder à hauteur de 50 % à l'AFASER (Association des Familles et amis pour l'Accueil, les Soutiens, l'Education et la Recherche en faveur des personnes handicapées mentales) pour un prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 637 994 €.

#### Commissions concernées :

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité/Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions dur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rapport présenté par **Mme DUFOUR**

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE LA SANTE**

**24/**

Convention entre la Ville de Champigny sur Marne et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne concernant la prise en charge des actes de biologie de ses Centres de Santé de Choisy le Roi et de Saint Maur par le laboratoire des Centres Municipaux de Santé de la Ville de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer l'avenant à intervenir au contrat de prêt.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité/Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rapport présenté par **Mme DUFOUR**

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**25/**

Convention de collaboration entre la Ville de Champigny sur Marne et la Ville de Vitry sur Seine concernant la prise en charge des actes d'anatomopathologie et de cytologie du centre municipal de santé de Vitry sur Seine par le laboratoire d'analyses médicales des centres municipaux de santé de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité/Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rapport présenté par **Mme DUFOUR**

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**26/**

Convention relative au traitement des examens de biologie médicale des centres municipaux de santé de Fontenay sous Bois par le laboratoire d'analyses médicales du centre Municipal de santé Maurice Ténine de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité/Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rapport présenté par **Mme DUFOUR**

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**27/**

Convention de partenariat entre la Ville de Champigny sur Marne et l'Association « Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes » de Fontenay sous Bois pour son programme d'actions de prévention et d'éducation à la santé.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité/Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rapport présenté par **Mme DUFOUR**

**M. JEANNE** relève que l'action menée l'est y compris en direction du personnel communal.

**Mme DUFOUR** lui répond : le personnel communal bénéficie de visites médicales obligatoires mais le dépistage est une démarche volontaire.

Il a donc été jugé utile que l'association « Maison de la prévention–Point Ecoute Jeunes » apporte son appui et son savoir-faire dans le cadre de campagnes de prévention.

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**28/**

Approbation d'une convention entre la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, la commune de Champigny-sur-Marne, la société « Vert Marine » et l'association « Au Fil de l'Eau » prévoyant les modalités techniques et financières de mise en place d'un « passeur de rives » de mai 2008 à mi-octobre 2008.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, marchés et achats publics, personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par **M. DESSEIGNE** qui indique que dans la 2<sup>ème</sup> commission,

**M. SCHMITT** a souhaité avoir communication du rapport d'activités de l'association « Au fil de l'eau » et du bilan prévisionnel de l'opération.

Ces documents lui ont été remis ce soir ainsi qu'aux têtes de liste et présidents des groupes du conseil municipal.

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

29/

Approbation d'une convention entre la commune de Champigny-sur-Marne et l'association « Au Fil de l'Eau » prévoyant les modalités techniques et financières de mise en place de promenades fluviales de mai 2008 à fin septembre 2008.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, marchés et achats publics, personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par **M. DESSEIGNE** qui indique que la 2<sup>ème</sup> commission, **M. SCHMITT** a souhaité avoir communication du bilan prévisionnel de l'opération.

Ce document lui a été remis ce soir ainsi qu'aux têtes de liste et présidents de groupes du conseil municipal.

**M. JEANNE**, quant à lui, lors de la 1<sup>ère</sup> commission, a souhaité connaître le montant de la participation du conseil général.

**Réponse :** le département participe pour 28 000 € (14 000 € au titre du plan départemental d'insertion et 14 000 € au titre d'une subvention « jeunesse ») pour chacun des deux projets « passeur de rives » et navigation douce ».

Il finance donc à hauteur de 56 000 € au total.

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES FINANCES, DU BUDGET ET DES ACHATS**

30/

Migration du logiciel DRH SDL7 vers la solution ASTRE.

Dossier de consultation des entreprises.

**Mode d'exécution :** marché négocié, en application des articles 26, 34, 35 II 8°, 65, 66 et 78 du code des marchés publics, dont le montant estimatif hors taxes serait de 410 000 € HT.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant d'engager la procédure négociée correspondante ainsi que de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence et le marché à intervenir à l'issue de cette procédure.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par **M. BESNARD**.

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

31/

Gestion administrative et comptable de la promotion, la prospection et le recueil d'insertions publicitaires dans les publications municipales.

Dossier de consultation des entreprises.

**Mode d'exécution :** Procédure d'Appel d'Offres Ouvert, en application des articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, dont le montant annuel estimatif hors taxe des recettes, hors déduction de la commission de régie, serait de 4000 000 €.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant, d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante ainsi que de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence et le marché à intervenir à l'issue de cette procédure.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par **M. LEGER**.

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**32 /**

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale.

« La nouvelle offensive du gouvernement à l'encontre des demandeurs d'emplois. »

Présentation par **M. DESSEIGNE** du texte du vœu :

« Le 6 mai dernier, devant les partenaires sociaux réunis à Bercy, le gouvernement a lancé la renégociation de l'assurance chômage en affichant clairement son ambition : revoir le système d'indemnisation des chômeurs et limiter les offres d'emploi qui leur sont faites.

Un projet de loi sera déposé d'ici l'été. Il s'agit, selon les termes du Premier Ministre, d'un « retour à la dégressivité des allocations chômage pour ceux qui refusent plus de deux offres d'emploi raisonnables ».

Cette initiative intervient quatre mois après la conclusion de l'accord sur la modernisation du marché du travail et au moment déterminant de la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC.

En effet, le gouvernement prévoit de sanctionner progressivement, sur un an, les chômeurs qui ne répondront pas favorablement à deux offres d'emplois consécutives de l'ANPE. La démarche sera la suivante : le demandeur d'emploi devra élaborer un « projet professionnel, actualisé tous les 3 mois » (projet incluant une zone géographique définie). Les 3 premiers mois, il devra s'engager à ne pas refuser plus de 2 offres d'emplois répondant à ce projet et rémunérés à hauteur de son dernier emploi.

Et au fil du temps, les critères de l'offre « raisonnable » changeront et se durciront : au bout de 3 mois de recherche, l'offre devra être compatible avec les qualifications des demandeurs d'emplois (et non plus avec le projet professionnel), rémunérée à 95% du salaire antérieur et toujours située dans la zone géographique définie initialement. Après 6 mois, une offre « raisonnable » d'emploi ne sera plus rémunérée qu'à 80% du salaire antérieur et pourra correspondre à un trajet de 30 kms (domicile-travail) ou à une heure de transports en commun. Enfin, au bout d'un an, le demandeur d'emploi ne pourra pas refuser plus de deux offres (répondant aux mêmes critères de qualification et d'éloignement mais rémunérées à un salaire n'ayant plus aucun lien avec celui d'origine), sous peine de s'exposer à une radiation de 2 mois et à la suspension des allocations.

Manifestement, si ce système est mis en place, les personnes les plus éloignées de l'emploi sont celles qui risquent de rencontrer les plus grandes difficultés, d'autant que ce sont souvent ces mêmes personnes qui bénéficient le moins d'un accompagnement efficace.

Le conseil municipal rappelle que, jusqu'à présent, le niveau des allocations chômage et les sanctions éventuelles sont le fruit de négociations entre les partenaires sociaux. Le gouvernement ne doit pas, encore une fois, passer en force ce dossier.

**Le conseil municipal refuse :**

- cette nouvelle stigmatisation des demandeurs d'emplois.
- la mise en place de cette législation coercitive, synonyme de mise sous pression et d'exclusion des demandeurs d'emplois.

**Le conseil municipal exige que :**

- la négociation sur l'assurance chômage prenne en considération le principe fondamental de solidarité nationale.
- le système d'assurance chômage repose sur la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et non sur la suspicion et la crainte de la généralisation de la fraude. »

Examen de l'urgence :

**M. DESSEIGNE** justifie l'urgence par l'annonce qui a été faite par le gouvernement du dépôt d'un projet de loi avant l'été.

Compte tenu du nombre de chômeurs champinois (3500), la Ville est complètement fondée à prendre clairement position.

Vote sur l'urgence :

**ADOPTE À LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**Liste « Entente citoyenne »)**

**8 votes contre**

**(Liste « le changement, c'est maintenant » et**

**« Ensemble, changeons notre ville »)**

**2 refus de vote**

**(Mouvement démocrate - la passion de Champigny)**

Examen sur le fond :

Intervention de **M. CHRIQUI**.

« Quelques remarques : l'ambition du nouveau système n'est pas de limiter les offres d'emploi. Je ne vois pas comment on pourrait le croire puisque, au contraire, il s'agit d'encourager les demandeurs d'emploi à les prendre le plus rapidement possible.

Ce qui est d'ailleurs l'intention et la manière de procéder de la grande majorité d'entre eux. De même, il est écrit dans le vœu, que les personnes les plus éloignées de l'emploi sont celles qui risquent de rencontrer les plus grandes difficultés. En fait, les personnes les plus éloignées de l'emploi ont des difficultés à trouver un emploi. C'est bien pour cela qu'il s'agit de les accompagner et de les aider. C'est également l'objet de la politique du gouvernement. J'y viendrai dans quelques instants. Je ne vois pas en quoi un tel dispositif doit poser plus de difficultés qu'actuellement. Enfin, il est dit : « jusqu'à présent, le niveau des allocations chômage et les sanctions éventuelles sont le fruit de négociations entre les partenaires sociaux » : c'est inexact. C'est par le décret et par les décisions des gouvernements de tout temps que l'on a fixé le régime des sanctions. C'est différent pour le régime de l'indemnisation du chômage qui, effectivement, est du ressort des partenaires sociaux. Les partenaires sociaux sont, en ce moment même, en train de discuter dessus. En réalité, la politique du gouvernement repose sur un équilibre. Vous faites semblant de l'ignorer mais vous le savez très bien. D'une part, on renforce l'accompagnement et d'autre part, c'est vrai, on insiste pour que les demandeurs d'emploi, qui bénéficient de l'indemnisation de la part de la collectivité nationale, acceptent des offres d'emploi lorsqu'elles se présentent. C'est quelque chose d'assez

normal et d'ailleurs c'est compris de la grande majorité de nos concitoyens. Quand je dis qu'il y a un équilibre, il y a eu vraiment de gros efforts pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi. On est passé sous le précédent gouvernement d'un accompagnement qui pouvait faire l'objet d'entretiens souvent tous les six mois avec l'ANPE, ce qui était quand même exagérément long, à des entretiens qui maintenant sont mensuels au bout d'un certain temps dans le chômage. Vraiment, les gens sont beaucoup plus accompagnés dans le retour vers l'emploi. Il y a également des accompagnements ciblés pour les personnes qui ont plus de difficultés précisément, notamment dans les quartiers. Et puis, très récemment, on a mis en œuvre la fusion ANPE/UNEDIC pour mettre fin à cette situation absurde où des demandeurs d'emploi étaient obligés de se présenter à deux guichets, l'un pour l'indemnisation, l'autre pour l'accompagnement, et faire en sorte qu'ils aient un référent unique qui vraiment puisse les aider dans l'ensemble de leurs démarches. Tout cela va dans le même sens qui est de faciliter le retour à l'emploi. Je pense que c'est une ambition que nous devrions tous partager. En tout cas, l'équilibre proposé là n'est vraiment pas quelque chose qui puisse être choquant pour qui que ce soit, me semble-t-il. »

#### Intervention de **M. CHEVALIER**.

« Vous parlez de la stigmatisation du gouvernement à l'égard des chômeurs. Je pense que c'est plutôt vous dans ce vœu qui stigmatisez le comportement du gouvernement.

Je ne vois pas pourquoi vous parlez d'une nouvelle offensive. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement souhaiterait limiter les offres d'emploi. Il y a un droit à l'assurance chômage mais il y a certains devoirs de la part des gens qui sont en recherche d'emploi. Cet équilibre doit être respecté. Il faut savoir, je pense que vous l'avez lu dans la presse ou écouté à la télévision, qu'il y a quand même 500.000 emplois en France qui ne sont pas pourvus. Demander quelques justifications de recherche d'emploi aux chômeurs, pour moi ne m'offusque pas. Je suis beaucoup plus offusqué par votre façon de rédiger le vœu : mise sous pression, exclusion des demandeurs d'emploi...

Ce ne sont pas des termes acceptables de la part de votre majorité. Dans ces conditions, bien entendu, vous comprendrez que nous voterons contre votre vœu. »

#### Intervention de **M. DESSEIGNE**.

« Il ne s'agit pas pour nous de stigmatiser le gouvernement mais de prendre acte du fait que les mesures qui sont prises ont pour nous deux défauts majeurs qui sont expliqués dans le vœu.

La première, c'est de stigmatiser les demandeurs d'emploi. On fait passer - et on reconnaît là un certain talent de communication - l'idée que, s'il y a un problème de chômage, c'est parce que les gens ne cherchent pas vraiment du travail, qu'ils n'exercent pas leur devoir de recherche. C'est totalement faux. Ce n'est pas correct à l'égard des demandeurs d'emploi.

On sait la difficulté qu'il y a à trouver de l'emploi. Le gouvernement ne peut pas répondre en disant qu'il faut que les gens se remuent, aillent chercher plus loin. Dans les propositions qui sont données, beaucoup de demandeurs d'emploi répondent à des offres d'emplois qui sont à une heure de transport en commun.

Le problème n'est pas là. Il est de sanctionner financièrement. C'est le deuxième aspect qui nous amène à condamner ce projet. C'est au final de sanctionner les demandeurs d'emploi et en particulier ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi. Ce sont les gens qui sont en recherche d'emploi depuis très longtemps. Ceux-là vont être les plus fragilisés et les plus touchés. L'idée de fond qui est derrière, c'est de dire que, face à une situation qui est subie par le demandeur d'emploi parce qu'il ne la choisit pas, la seule réponse faite sera de diminuer à nouveau ses revenus, le niveau de son indemnisation. Pour nous, ce n'est pas acceptable. Il nous semble qu'il faut une vraie solidarité nationale. Il faut accompagner de façon plus performante que ce

qui est fait jusqu'à présent les demandeurs d'emploi, et il ne faut certainement pas leur faire porter le poids de la situation car ce sont les victimes de la situation. On ne peut pas accepter que leurs ressources déjà très réduites soient à nouveau amputées par les décisions qui sont prises.

Dans le vœu, il y a un point que l'on a oublié d'ajouter mais que l'on aurait pu mentionner. C'est par exemple l'obligation qui est faite là aussi sous contrainte, obligation faite aux chômeurs de plus de 57,5 ans et 58 ans de continuer à rechercher un emploi. On sait bien que, quand on a 58 ou 59 ans, on a les plus grandes difficultés à retrouver un emploi. Obliger ces demandeurs d'emploi à rechercher sous peine de supprimer ou réduire leur allocation, on est dans la même philosophie. Nous n'acceptons pas cette philosophie qui consiste à stigmatiser les personnes les plus fragilisées. »

Intervention de **M. JEANNE**.

« Monsieur le Maire, une explication par rapport à l'urgence. On a refusé de voter sur l'urgence puisque, en début de séance, vous nous avez précisé que l'on aurait un deuxième conseil municipal au mois de juin. Pour un projet qui devrait être déposé d'ici à l'été, on aurait eu le temps de débattre de cette question de façon plus apaisée et différente.

L'accompagnement, je rejoins le point de vue de notre collègue M. CHRQUI, opéré par le gouvernement, notamment avec des entretiens plus réguliers, un rapprochement ANPE/UNEDIC beaucoup plus fort, va dans le bon sens. On ne peut pas se satisfaire de la situation qui existait, que ce soit d'ailleurs sous les gouvernements de droite ou de gauche qui n'ont pas véritablement fait bouger la ligne à ce niveau. Ce que fait le gouvernement dans cette orientation est plutôt positif.

Cela étant, la vision de l'équilibre dont parlait notre collègue M. CHRQUI est un peu étrange. Dans ce vœu, il y a une réalité malgré tout que vous relevez et que je trouve particulièrement inquiétante. C'est la question du 80 %. Que l'on durcisse les conditions parce qu'il y a un peu de fraude, c'est une réalité. Elle existe. On ne peut pas la cautionner.

Quelque sensibilité politique que l'on ait, on ne peut pas cautionner la fraude qui pénalise au final la solidarité nationale. La proposition que vous avez évoquée de raisonnable, rémunérée à 95 %, me semble aller dans le bon sens. En revanche, les 80 % sont éminemment dangereux. Pourquoi ? On voit bien le système. Un demandeur d'emploi qui va arriver à la fin de cette phase où il est rémunéré à hauteur de 95 % va passer à 80 %. Cela crée un effet d'aubaine pour l'employeur. C'est particulièrement dangereux et ce n'est pas acceptable dans le projet s'il va jusqu'à son terme et dans ces dispositions.

J'aurais préféré un système où l'on fasse plus confiance aux fonctionnaires de l'ANPE. On nous dit qu'il faut donner du pouvoir à la fonction publique. Elle est aussi là pour appliquer les dispositifs en fonction des populations, individualiser un peu mieux, plutôt qu'une règle assez stricte.

Au fond, cette disposition est en cours de préparation. Il ne faut quand même pas non plus faire un procès d'intention tout de suite, il faut regarder de façon plus apaisée.

Je pense qu'il faudrait revoir un peu la formulation du vœu par rapport aussi à un autre élément. Vous aviez précisé au début de cette mandature que les vœux devaient tous avoir un rapport direct avec Champigny. Je sais bien qu'il y a 3.500 chômeurs à Champigny. Il y en a partout en France. Le vœu pourrait s'appliquer sur l'ensemble du territoire métropolitain et extra-métropolitain. Il n'est quand même pas très champinois, ce vœu malgré tout. Il est très orienté politiquement et on le comprend bien. Il y a quand même des formulations qui pourraient être retravaillées. »

Intervention de **M. GASCARD**

« Cela me choque d'entendre dire qu'il n'y aurait pas de répercussions sur la population champinoise et sur la situation des chômeurs qui sont en état de ne plus percevoir d'allocations. Je vous rappelle qu'après, c'est le RMI. On ne l'a pas dit mais ce transfert consiste à ne plus payer d'indemnité de chômage, à laisser ensuite au département le soin de prendre ces personnes en charge au titre du RMI. Je peux vous dire le nombre de personnes que nous recevons au CCAS et qui sont dans des situations très difficiles parce que justement on a supprimé leur allocation chômage, qu'elles subissent une rupture dans leur vie, avant la mise en place du RMI. J'entends bien, les agents de l'ANPE font ce qu'ils peuvent. Mais dans le même temps, on nous annonce quand même des suppressions de postes à l'ANPE. Je ne sais pas si on va améliorer véritablement l'accompagnement des personnes. Je peux vous dire qu'au titre du RMI, il existait avant à l'ANPE des conseillers spécifiques sur le problème de réinsertion des gens qui étaient allocataires du RMI, que ces postes ont été supprimés et c'est maintenant le conseil général qui les prend en charge financièrement pour pouvoir accompagner l'insertion de ces personnes. »

**M. le Maire** conclut : « Je voudrais dire combien il est important de faire notre intervention dans l'urgence. On l'a vu sur d'autres sujets, la représentation nationale n'est pas insensible à l'opinion publique. Je pense aux OGM par exemple. Il est heureux que nous intervenions à quelques semaines d'un grand débat national sur la question des personnes privées d'emploi, Par ailleurs, Monsieur JEANNE, je ne me souviens pas que nous ayons dit que les vœux devaient être en lien avec Champigny. Ce sont les tribunes qui doivent être en lien avec Champigny. Les vœux, justement, nous permettent d'intervenir quand nous sentons que nous, dernier maillon de la République, nous allons être confrontés avec nos concitoyens à des problèmes lourds. De toute façon, quand cela va mal dans la société, que reste-t-il ? Il reste les communes pour appeler au secours. Il vaut mieux prévenir que guérir. Il vaut mieux que les demandeurs d'emploi soient respectés.

Autre problème, la fraude, c'est un faux prétexte. Ce qui est derrière, c'est la culpabilisation des demandeurs d'emploi, c'est leur faute s'ils ne sont pas embauchés et ils doivent accepter n'importe quoi. C'est une pression sans précédent sur le coût du travail pour des gens qui ont bac + 4, au bout du troisième contact avec l'ANPE. On se demande même si c'est pour mieux les accueillir ou pour mieux les contrôler qu'on les accueille plus souvent aujourd'hui. Il est souhaitable qu'ils soient mieux accueillis. Il est souhaitable qu'il y ait un grand service public de l'emploi.

Mais j'ai bien peur que la fusion ASSEDIC/ANPE réponde à d'autres critères notamment ceux de l'économie et ceux de la soumission des demandeurs d'emploi et du marché de l'emploi à des sociétés spécialisées qui sous-traitent déjà 40 % des annonces. On n'est pas au bout de nos peines dans ce domaine.

Je vous propose d'adopter le vœu. »

Vote sur le fond :

**ADOPTE À LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 3 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**Liste « Entente citoyenne »)**

**8 votes contre**

**(Liste « le changement, c'est maintenant » et**

**« Ensemble, changeons notre ville »)**

**2 abstentions**

**(Mouvement démocrate. La passion de Champigny)**

Questions diverses :

- **M. PRIGENT** a rencontré les responsables du Secours catholique. L'association fait un travail excellent mais ses locaux au Bois l'Abbé sont exigus. Ne peut-on leur apporter une aide pour qu'ils disposent de locaux plus grands ?

**M. le Maire** a reçu un courrier à ce sujet. L'association, qui souhaite rester au Bois l'Abbé, va être reçue de façon à ce que soient examinées les possibilités de répondre à sa demande.